



**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
**COMMUNE DE RONTIGNON**

**Compte rendu des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du 5 octobre 2009**

Le 05 octobre 2009, à 20 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **monsieur Jean Carrère**, maire.

**Étaient :**

- **présents** : mesdames Claudine Bor, Brigitte Del Regno, Valérie Foubert, Michèle Picot, Michèle Ségallas, Nicole Vayssier et messieurs Jean-Pierre Barberou, Patrick Benech, Jean Carrère, Victor Dudret, Isidore Fauria, André Iriart, Alain Izard et Michel Mariette ;
- **absent** : monsieur Jean-Bernard Vecchiato.

**Secrétaire de séance** : madame Claudine Bor.

--- ooOoo ---

Le compte rendu du dernier conseil municipal (9 juillet 2009) est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

- Enfouissement des réseaux rue du Vieux-Bourg,
- Convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
- Subventions aux associations,
- Personnel : embauche agent communal en CAE (Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi),
- PLU (Plan Local d'Urbanisme) : choix du prestataire,
- Questions diverses.

--- ooOoo ---

**1. ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DU VIEUX-BOURG**

Compte tenu des modifications apportées par le conseil municipal aux premières propositions, les nouveaux devis font apparaître une économie de l'ordre de 9 000 €.

Le coût global restant à la charge du budget communal est donc désormais de l'ordre de 40 587 € (délibérations prises).

Le syndicat départemental subventionnant 51 % de l'investissement global, le conseil municipal décide à l'unanimité la réalisation de ces travaux d'enfouissement - renforcement.

**2. CONVENTION ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la convention qui lie la commune à la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture concernant l'assistance technique de cet organisme dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat arrive à échéance le 31 décembre 2009.

La commune ne disposant pas des compétences apportées au titre de cette convention, il propose de renouveler cette convention.

À l'unanimité, le conseil municipal donne son accord (délibération prise et convention afférente).

**3. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le maire rappelle qu'en séance du 17 juin 2009 ont été accordées un certain nombre de subventions aux associations pour un montant de 12 269 €.

Il souhaite que lors de la prochaine réunion, les demandes des associations qui n'ont pas été encore subventionnées soient examinées.

#### **4. PERSONNEL : EMBAUCHE D'UN AGENT COMMUNAL EN CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).**

Monsieur le maire propose l'embauche d'un agent technique dans le cadre des contrats aidés (CAE). Cet emploi permettrait de soulager monsieur Marqués, l'unique agent de la commune, de certaines tâches afin qu'il soit davantage disponible pour des fonctions plus techniques.

Dans le cadre des mesures gouvernementales sur l'emploi, ce type de contrat d'une durée de 2 ans peut bénéficier d'une subvention de l'État pouvant atteindre 90 %.

Le conseil municipal donne son accord pour cette embauche. Monsieur le maire se rapprochera des services du Pôle Emploi pour réaliser ce recrutement.

#### **5. PLU (Plan Local d'Urbanisme) : Choix du prestataire.**

La semaine précédente, une réunion a eu lieu avec monsieur Gay, responsable du service urbanisme de l'agence publique de gestion locale, pour apprécier les procédures de mise en révision du plan d'occupation des sols (POS) qui se traduisent par l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).

Avant de lancer cet important chantier, le conseil municipal doit faire le choix du prestataire qui accompagnera l'instance communale pour élaborer ce plan local d'urbanisme. Trois solutions sont recevables :

- retenir un bureau d'études privé qui assurera la totalité de la prestation ;
- retenir un bureau d'études privé en se faisant assister par l'agence publique de gestion locale au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), en particulier pour tout ce qui concerne les aspects juridiques du dossier et la maîtrise de la concertation locale ;
- retenir les services de l'urbanisme de l'agence publique de gestion locale pour la totalité de la prestation.

Après présentation des coûts associés à chacune des options (très proches) et débat, le conseil municipal choisit de confier la totalité de la prestation au service de l'urbanisme de l'agence publique de gestion locale. Monsieur le maire contactera ce service pour qu'il fournisse les éléments de délibérations à prendre lors du prochain conseil ainsi que la convention correspondante.

#### **6. QUESTIONS DIVERSES**

##### **6.1. Correspondant intempéries**

À la demande d'ÉRDF (Électrification Réseau Distribution France), le conseil municipal désigne monsieur le maire "correspondant intempéries" et monsieur Fauria, adjoint, suppléant pour cette fonction.

Monsieur Iriart rappelle sa demande relative à l'étude de l'enfouissement du réseau moyenne tension au hameau. En effet, ÉRDF, dans le cadre du plan d'enfouissement de lignes décidé au niveau départemental suite aux dernières intempéries, doit effectuer l'enfouissement du réseau moyenne tension au hameau. Monsieur Iriart indique que cette possibilité a été déjà proposée et qu'il conviendrait de reprendre contact avec monsieur Capdebarthe, correspondant d'ÉRDF pour la commune pour la formaliser.

##### **6.2. Chemin des Bartots**

Le revêtement du chemin a été réalisé. Un affaissement, avant la propriété Brignone, va être repris. Par ailleurs, deux caniveaux en traversée de voirie, s'avèrent trop profonds en l'état et représentent un réel danger pour les usagers. Le plus éloigné (de la départementale) sera repris dans le cadre du marché passé avec la SACER, sans surcoût pour la commune ; le plus proche fait l'objet d'un devis particulier présenté par l'entreprise pour un montant de 1 110 € et comprend la pose d'une grille en fonte de 6 mètres.

Le conseil municipal ne retient pas cette solution et propose soit d'élargir et bétonner le caniveau existant pour réaliser une descente en "pente douce", soit de poser des caniveaux étroits en béton précontraint. Un devis prenant en compte ces options sera demandé à l'entreprise.

##### **6.3. Travaux en cours**

Plusieurs chantiers sont terminés ou en phase d'achèvement :

- les feux tricolores pour lesquels manquent encore quelques finitions sur l'installation (cabochons, position de la commande privée et remise en état du trottoir) ;
- la salle des sports à l'intérieur de laquelle les travaux de l'entreprise d'électricité ne sont pas achevés (en particulier le couplage éclairage / ventilation dans les vestiaires) ;
- l'enfouissement des réseaux à l'entrée ouest de la route départementale 37 qui précède l'aménagement de la chaussée sous maîtrise d'ouvrage du conseil général.

##### **6.4. Accès des associations à la salle de sports**

Compte tenu du type de clé retenu pour les accès extérieurs (clé avec carte de propriété), un organigramme de répartition des clés, par accès et par détenteur devra être établi. En outre, les associations utilisatrices devront formuler leur besoin (nombre de clés) en fonction de l'utilisation du bâtiment. Le montant de la caution sera fixé en fonction du nombre de clés en circulation (remplacement du barillet et de la totalité des clés en cas de perte de l'une d'elles).

### **6.5. Aménagement de la salle de réunion**

La salle de réunion du rez-de-chaussée, outre le nettoyage nécessaire avant sa mise à disposition au club des Deux Sources, nécessite une rénovation. En effet, il conviendrait d'étudier le remplacement de certains appareils de chauffage vétustes et gros consommateurs, de mieux positionner l'interrupteur de commande du chauffage (et de le doubler d'un voyant), et de rafraîchir les peintures. Le projet est à étudier.

### **6.6. Installation d'un téléphone d'urgence**

L'installation d'un téléphone pour passer des appels d'urgence est obligatoire dans un établissement recevant du public (ERP) tel que la salle de sports. Le devis de création de cette ligne a été fourni par France-Télécom et le bon de commande est à la signature de monsieur le maire. L'emploi de ce téléphone, qui sera placé au mur de la salle de réunion, est le suivant :

- appels gratuits et autorisés vers tous les numéros d'urgence ;
- appels possibles vers tout numéro par un détenteur d'une carte prépayée ou post-payée ;
- réception possible de tout appel.

Le contrat d'abonnement (16,54 € HT/mois) est assorti du "service Téléséjour" qui garantit au titulaire l'absence de toute facture de consommation. Le cout de cette installation est de 91,55 € HT.

### **6.7. Trottoirs**

Un devis de 18 857 € (ne pouvant supporter de subvention) est présenté. Il consiste à poser de l'enrobé sur les trottoirs en bordure de la départementale 37 (rue des Pyrénées), au bourg, sur une section partant de l'impasse de la Cassourade jusqu'au cimetière. Ce devis sera examiné par la commission voirie qui se réunira le 20 octobre. Par ailleurs, un projet est en cours d'étude sur la possibilité de mettre en place des panneaux lumineux ('vitesse 50') à l'entrée de l'agglomération. Le projet a été transmis aux services du conseil général avec l'appui de madame Natalie Francq, notre conseillère générale, pour obtenir une subvention à laquelle ces équipements de sécurité sont normalement éligibles.

### **6.8. Pandémie grippale**

Dans l'éventualité d'une pandémie grippale, chaque commune doit prévoir une aire de stockage de bennes à ordures ménagères, dans le cas où le prestataire, la COVED, ne pourrait, faute d'effectifs, assurer le service tel qu'actuellement.

Après débat, le conseil municipal s'accorde sur le second parking du stade municipal.

### **6.9. Containers à ordures ménagères**

Des containers à ordures ménagères situés à l'intersection de la route D209 et du chemin de la Glandée posent de sérieux problèmes. Réservés aux habitants du quartier qui ne sont pas desservis par le porte-à-porte de la collecte des ordures ménagères pour des motifs d'accessibilité de voirie, ils servent aujourd'hui à une multitude de gens (y compris de passage) qui y déposent, sans aucun sens civique, absolument de tout et sans tenir compte des horaires de ramassage. Aussi, non seulement sont-ils saturés, mais encore débordants d'objets hétéroclites et facteurs de nuisances olfactives et visuelles. De plus, ne contenant plus exclusivement des ordures ménagères, la société chargée du ramassage s'estime fondée à ne pas les vider.

Une action spécifique a été conduite par la commune pour faire le tri de ce dépôt.

En concertation avec les habitants du quartier pour lesquels ces conteneurs ont été à l'origine ainsi placés, une solution définitive devra être trouvée en cohérence avec la politique retenue par la communauté de communes Gave et Coteaux en matière de gestion des déchets.

Monsieur le maire propose d'examiner ce point dans le détail lors d'un prochain bureau communal avant d'organiser une réunion avec les habitants concernés.

### **6.10. Voyage des Aînés**

Mesdames Ségalas et Bor font un compte rendu du voyage réussi des aînés à Gavarnie le 26 septembre 2009.

### **6.11. Nuisances sonores**

Monsieur le maire est confronté à des plaintes de riverains concernant des nuisances sonores ayant pour origine :

- les séances d'initiation moto organisée par l'ASM moto verte,
- les séjours des scouts et éclaireurs de France.

Monsieur le maire contactera les responsables de ces associations et monsieur Victor Dudret rencontrera l'éducateur breveté d'État responsable des activités d'initiation de l'ASM.

### **6.12. École communale**

Pour ce qui concerne les végétaux de la cours de l'école, constatés en fort piteux état du fait des activités récréatives des enfants, monsieur le maire indique qu'il a sensibilisé madame la directrice. Monsieur Victor Dudret, quant à lui, s'est entretenu du sujet avec madame Martine Toussaint, chargée de la garderie.

### **6.13. Convention avec les associations**

Monsieur Victor Dudret est chargé de préparer les conventions qui lieront les associations avec la commune dans tous les cas où elles utilisent l'espace public et/ou des bâtiments communaux.

Il est également chargé de préparer les correspondances destinées à sensibiliser les associations sur la préparation de ces conventions.

### **6.14. Site internet de la commune**

Bien qu'il effectue régulièrement les tâches de mise à jour, monsieur Victor Dudret insiste sur la nécessité de disposer des données nécessaires pour l'alimenter et de lui transmettre toutes les informations jugées dignes d'être mises en ligne ; tous les membres du conseil sont concernés par ce travail.

### **6.15. Zones blanches**

Monsieur André Iriart fait un point de situation sur le sujet et sur l'implantation des poteaux réémetteurs supportant les antennes.

### **6.16. Bâtiments communaux**

Monsieur Jean-Pierre Barberou rappelle que plusieurs projets avaient été évoqués (cantine, salle de psychomotricité, foyer, devenir du village, etc.) et qu'il serait opportun de les relancer. Monsieur le maire propose une réunion de la commission bâtiment au plus tard en novembre.

### **6.17. Église**

Il convient de prévoir le nettoyage et la remise en état de la tombe située à droite, au pied du clocher.

### **6.18. Contrat de maintenance des appareils de chauffage**

Parmi les attendus de la visite annuelle de contrôle récemment effectuée par l'APAVE dans les établissements recevant du public, l'absence d'un contrat réglementaire de maintenance des appareils de chauffage est apparue.

L'entreprise assurant l'entretien des installations de chauffage sera contactée pour la signature de ce contrat.

### **6.19. Conseil de vie sociale de la maison d'accueil spécialisée (MAS) du Domaine des Roses**

Le conseil de vie sociale de la MAS du Domaine des Roses s'est tenu le 30 septembre 2009. En l'absence de monsieur Victor Dudret en déplacement, madame Michèle Picot y a assisté. Hors l'ordre du jour propre à ce conseil, le départ de madame Moréno, directrice en poste, a été confirmé.

De même, la visite réglementaire de la commission de sécurité est programmée le 8 octobre 2009. Madame Michèle Picot représentera la commune de Rontignon à cette occasion.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de question à poser, la séance est levée à 22H15.*